

N° d'ordre : 20200720-08DCC



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 20 juillet 2020**

L'An deux mille vingt, le lundi vingt juillet à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis au gymnase de l'Escale à SAINT-JEAN-SUR-VEYLE sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES				COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES			
		Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)			Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL	x			Mézériat	G. DUPUIT	x		
	M. GADIOLET (suppléant)					N. ROBIN	x		
Biziat	G. AGATY	x			Perrex	L. VOLATIER	x		
	C. LEMONON (suppléante)					J.-J. VIGHETTI	x		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	x			Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)					A. ALEXANDRINE		x	
Chaveyriat	G. ROPY	x			Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	x		
	G. RONGEAT (suppléante)					V. CONNAULT	x		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	x			Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					J.-L. CAMILLERI	x		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	x			Saint Genis-sur-Menthon	H. ANGLÉSIO	x		
	C. TURCHET	x				B. PELLETIER	x		
Cruzilles-les-Mépillat	M. DANNACHER	x			Saint Jean-sur-Veyle	C. GREFFET	x		
	D. BOYER	x				M. BROCHAND (suppléant)			
Grièges	J. POLONIA (suppléant)				Saint Julien-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT	x		
	A. GREMY	x				R. BROYER (suppléant)			
Laiz	T. CHARVET	x			Vonnas	S. REVOL	x		
	A. SANDRIN		x			L. MAUGE (suppléant)			
	S. SCHAUVING	x				A. GIVORD	x		
	S. MARECHAL GOYON	x				J.-F. CARJOT	x		
						E. DESMARIS	x		
						F. DUBOIS		x	
					J.-L. GIVORD	x			

Envoi de la convocation : 13/07/2020

Affichage de la convocation : 15/07/2020

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 29

M. Michel GENTIL a transmis pouvoir à M. Christophe GREFFET et a rejoint la séance à 20h15

Mme Annie SANDRIN a transmis pouvoir à Mme Annick GREMY

Mme Aurélie ALEXANDRINE a transmis pouvoir à M. Luc MICHEL

Mme Françoise DUBOIS a transmis pouvoir à M. Jean-François CARJOT.

A l'unanimité, Monsieur AGATY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : AFFAIRES GENERALES – Désignation des représentants de la Communauté de communes au sein de la Société Publique Locale In Terra

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants, et L.5211-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2020 indiquant la compétence « Actions de développement économique » dans la liste des compétences obligatoires de la Communauté de communes de la VEYLE,

Vu les statuts de la Société Publique Locale (SPL) IN TERRA (ex CAP 3B AMENAGEMENT) ;

Considérant que la Communauté de communes des BORDS DE VEYLE était actionnaire du capital de la SPL CAP 3B AMENAGEMENT, devenue IN TERRA ;

Considérant qu'à ce titre, elle disposait d'un représentant au conseil d'administration de la SPL et d'un représentant à l'assemblée générale des actionnaires ;

Considérant que, suite au renouvellement électoral général intervenu en mars 2020, la Communauté de communes de la Veyle doit procéder à une nouvelle désignation de son représentant au sein de la SPL IN TERRA ;

Considérant que la candidature de M. Alain GIVORD a été présentée ;

Considérant que cette candidature est la seule ;

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Alain GIVORD comme représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires ;

DESIGNE Alain GIVORD pour représenter en qualité de mandataire la Communauté de communes de la VEYLE au conseil d'administration de la SPL IN TERRA ;

AUTORISE le Président à signer la présente délibération et entreprendre toutes démarches à son exécution.

Certifié exact et pour exécution

Le Président,

Christophe GREFFET



Certifié exécutoire

Affiché le : 31 JUL. 2020

Transmis en Préfecture le : 31 JUL. 2020